

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PERMIS DÉLIVRÉ
EN COURS DE VALIDITÉ

Imprimé le 25/3/2026 14:27

Dossier

N° DOSSIER	DATE DE DÉPÔT	PAR
PC 062758 23 00023 M01	25/3/2026 14:25	CEKEN Ozgur

Dossier Parent

LE PROJET AYANT FAIT L'OBJET D'UNE DEMANDE DE MODIFICATIF DU PERMIS	DÉLIVRÉ LE
PC 062758 23 00023	30/8/2023 0:0

Fera l'objet d'un permis modificatif tacite à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois ou trois mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Le présent récépissé de dépôt (que nous vous invitons à conserver) atteste de la réception de votre demande.
Pour tout renseignement concernant votre dossier, vous pouvez contacter le service compétent

- 03 21 32 84 87
- urbanisme@ville-stmartinboulogne.fr

SAINT MARTIN BOULOGNE

